

19-11-2019

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS,
TENUE LE 19 NOVEMBRE 2019 À 20 H, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :**

Membres du conseil :

Mme Maryse Gouger, district n° 1;
M. Denis Renaud, district n° 3;

M. Pierre Lépicier, district n° 4;
M. Sylvain Trudel, district n° 5;
M. Luc Ducharme, district n° 6;

Sous la présidence de la mairesse, Mme Audrey Boisjoly.
Le secrétaire-trésorier, M. Jeannoé Lamontagne, est présent.
La secrétaire-trésorière adjointe, Mme Marine Revol, est aussi présente.
Le conseiller M. Gyslain Loyer est absent.

432-2019

Ordre du jour

Sur la proposition de la conseillère Maryse Gouger appuyée par le conseiller Denis Renaud, il est résolu que l'ordre du jour suivant soit adopté ainsi :

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Période de questions;
3. Annulation d'un compte de taxes – Solde et intérêts – Matricule F 0908-29-4198.03;
4. Embauche du directeur des services techniques;
5. Entente avec Notre-Dame-de-Lourdes – Centre de coordination de relève – Plan des mesures d'urgence;
6. Entente avec Sainte-Mélanie – Centre de coordination de relève – Plan des mesures d'urgence;
7. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Point n° 2

Période de questions

La mairesse invite les citoyens à la période de questions.

433-2019

Annulation d'un compte
de taxes – Solde et inté-
rêts – Matricule F 0908-
29-4198.03

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par le conseiller Luc Ducharme, il est résolu d'autoriser l'annulation du compte de taxes pour le matricule F 0908-29-4198.03, incluant le solde ainsi que les intérêts dudit compte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

434-2019

Embauche du directeur
des services techniques

CONSIDÉRANT la résolution 333-2019 qui autorise l'affichage d'un poste de direction des services techniques;

CONSIDÉRANT QUE la candidature de M. Élie Marsan-Gravel a été retenue pour occuper le poste, suite au processus de sélection;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu que :

1. monsieur Élie Marsan-Gravel soit nommé à compter du 2 décembre 2019 à titre de directeur des services techniques de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois, conditionnellement à la vérification des antécédents criminels;
2. monsieur Marsan-Gravel relève directement du directeur général;

SUITE DE LA RÉOLUTION 434-2019

3. la mairesse et le directeur général soient autorisés à signer un contrat de travail avec lui.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je soussigné secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

435-2019

Entente avec Notre-Dame de-Lourdes – Centre de coordination de relève - Plan des mesures d'urgence

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes doit procéder à la refonte de son plan des mesures d'urgence;

CONSIDÉRANT QU' une situation d'urgence peut survenir sur le territoire de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes et qu'ils doivent relocaliser temporairement le centre de coordination;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes désire conclure une entente avec la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois dans le but d'utiliser la salle du conseil de la mairie en cas de situation d'urgence;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Denis Renaud appuyée par la conseillère Maryse Gouger, il est résolu :

1. d'autoriser la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes à utiliser la salle du conseil de la mairie en cas de situation d'urgence;
2. d'autoriser la mairesse et le directeur général de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois à signer une entente avec la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

436-2019

Entente avec Sainte-Mélanie – Centre de coordination de relève - Plan des mesures d'urgence

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Mélanie doit procéder à la refonte de son plan des mesures d'urgence;

CONSIDÉRANT QU' une situation d'urgence peut survenir sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Mélanie et qu'ils doivent relocaliser temporairement le centre de coordination;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Mélanie désire conclure une entente avec la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois dans le but d'utiliser la salle du conseil de la mairie en cas de situation d'urgence;

EN CONSÉQUENCE,

SUITE DE LA RÉOLUTION 436-2019

Sur la proposition du conseiller Denis Renaud appuyée par le conseiller Luc Ducharme, il est résolu :

1. d'autoriser la municipalité de Sainte-Mélanie à utiliser la salle du conseil de la mairie en cas de situation d'urgence;
2. d'autoriser la mairesse et le directeur général de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois à signer une entente avec la Municipalité de Sainte-Mélanie;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

437-2019

Levée de la séance

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier, il est résolu que la présente séance soit levée à 20 h 05.

Audrey Boisjoly
Mairesse

Jeannoé Lamontagne
Secrétaire-trésorier/directeur général

« Je, Audrey Boisjoly, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».